

# PROCÉDURE

NUMÉRO : PRO\_DRHCAJ\_2023-309)

## PRÉVENTION ET GESTION DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN MILIEU DE TRAVAIL

<b>Préparé par :</b> <i>Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques</i>	<b>Référence :</b> <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail Milieu de travail allié contre la violence conjugale Politique relative à la prévention et gestion de la violence conjugale et familiale en milieu de travail</i>
<b>Approuvée par :</b> <i>Comité de direction</i>	<b>En vigueur le :</b> <i>20 juin 2023</i> <b>Révisée le :</b>

### Table des matières

1. Définitions .....	2
2. Préambule.....	3
3. Champ d'application.....	3
4. Objectifs .....	3
5. Principes généraux .....	3
6. Processus en cas de dévoilement.....	4
7. Révision .....	5
Annexe 1   Liste des ressources d'aide spécialisées .....	6
Annexe 2   Logigramme du processus de dévoilement .....	9

# 1. Définitions

## Acteur

Personne impliquée dans une situation de violence conjugale ou familiale.

## Agresseur

Personne instigatrice des comportements de violence conjugale ou familiale et qui a été dévoilée par la victime.

## Dévoilement

Attirer l'attention de son gestionnaire, d'un collègue de travail ou de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) sur une situation de violence conjugale ou familiale. Le dévoilement est confidentiel et se fait de façon verbale ou écrite. Il agit à titre de drapeau rouge afin d'adresser une situation rapidement, avant qu'elle soit amplifiée.

## Équipe de soutien du CISSS de Chaudière-Appalaches

Personnes nommées par le Service de la prévention, santé et sécurité au travail (SPSST) afin d'accompagner les différents acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des situations de violence conjugale et familiale. Ces personnes n'agissent pas à titre d'intervenants, mais peuvent exercer un rôle-conseil vers les ressources spécialisées ou encore dans l'évaluation des mesures d'accompagnement pouvant être mises en place au sein de l'organisation.

## Lieu de travail

Tous les lieux où s'exerce une activité de travail effectuée par une personne contribuant à la réalisation de la mission du CISSS de Chaudière-Appalaches (ex. chambre d'un usager, corridor, stationnement, domicile d'un usager, toilette, cafétéria, cage d'escalier) et tout autre endroit où ont lieu des activités reliées au travail (ex.: conférence, réunion, activité sociale ou professionnelle, télétravail).

## Victime

Personne œuvrant au sein de l'établissement qui subit de la violence conjugale ou familiale.

## Violence conjugale

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ».

Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue

en un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-conjugale ou amoureuse, à tous les âges de la vie.<sup>1</sup>

### **Violence familiale**

La violence familiale se définit comme un comportement abusif dans le but de contrôler ou de faire du tort à un membre de sa famille ou à une personne qu'il ou elle fréquente<sup>2</sup>.

## **2. Préambule**

Le CISSS de Chaudière-Appalaches préconise une approche fondée sur la détection et le dévoilement des situations de violence conjugale<sup>3</sup>. Cette procédure vise la protection des victimes et a pour objectif la prévention et la gestion de telles situations.

L'organisation favorise la mise en œuvre de moyens et d'outils de prévention et de gestion des situations de violence conjugale permettant une résolution basée sur la responsabilité collective. Pour ce faire, plusieurs mécanismes permettant la protection et la prévention sont accessibles auprès des gestionnaires et des victimes, notamment le rôle-conseil, l'accompagnement et la sensibilisation de tous sur la violence conjugale.

## **3. Champ d'application**

La présente procédure s'applique à tous les employés, les gestionnaires, les médecins, les résidents, les bénévoles et les stagiaires œuvrant au CISSS de Chaudière-Appalaches. Elle s'applique aux relations maritales, extra-conjugales ou amoureuses, avec des personnes de l'extérieur ou œuvrant au sein de l'organisation.

## **4. Objectifs**

En conformité avec la *Politique relative à la prévention et à la gestion de la violence conjugale et familiale en milieu de travail*, la présente procédure vise à définir le processus en cas de dévoilement de situation de violence conjugale en milieu de travail. La procédure vise également à présenter les mesures d'accompagnement prévues par l'établissement.

## **5. Principes généraux**

Le CISSS de Chaudière-Appalaches s'attend à ce que chaque personne :

- Contribue à une culture de prévention en matière de violence conjugale;
- Prenne connaissance des outils disponibles en matière de violence conjugale;
- Traite toute situation avec diligence, discrétion et dans le respect des règles de confidentialité applicables à toutes les personnes concernées, et ce, sans restreindre le droit d'une personne qui se sent lésée de consulter et d'obtenir conseil;
- Écoute et prend au sérieux toute partie (victime et agresseur);
- Assure à la victime, son droit de suspendre la démarche, à n'importe quelle étape du processus, à moins que l'arrêt des démarches compromette sa sécurité ou celle d'un autre membre du personnel, de façon imminente;

---

<sup>1</sup> *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec, 1995, p.23

<sup>2</sup> *Gouvernement du Canada* : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/vf-fv/apropos-about.html>

<sup>3</sup> Dans le but d'alléger le document, le terme « violence conjugale » inclut la violence conjugale et la violence familiale.

- Utilise le processus de dévoilement interne découlant de la *Politique relativement à la prévention et la gestion de la violence conjugale et familiale en milieu de travail*. Ce processus n'a pas pour effet de priver la victime d'utiliser d'autres recours légaux si elle le désire.

## 6. Processus en cas de dévoilement

Les renseignements concernant une situation de violence étant de nature confidentielle, l'organisation ne peut exiger qu'une personne dénonce une situation de violence conjugale. L'organisation ne peut pas non plus exiger une réponse affirmative ou négative selon laquelle une personne est victime de violence conjugale. L'organisation s'engage toutefois à mettre en place des mesures permettant à la victime de briser le silence en toute confiance.

### 6.1 Dévoilement

Toute personne, qui croit vivre, qui est témoin d'une situation de violence conjugale ou qui reçoit un dévoilement peut se référer au [logigramme du processus du dévoilement \(annexe 2\)](#), afin de connaître la marche à suivre selon la situation.

Le dévoilement peut être fait verbalement ou par écrit, soit :

- Après d'une personne de confiance (ex. un collègue, un bienveillant, un représentant syndical, d'un gestionnaire, etc.)<sup>4</sup>;
- Après de son gestionnaire;
- En contactant l'équipe de soutien du Service de la prévention, santé et sécurité au travail (SPSST), du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00, par :

Téléphone : (418) 380-8996, poste 82240

Courriel : [soutien.violence.conj.fam.ciassca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:soutien.violence.conj.fam.ciassca@ssss.gouv.qc.ca)

### Répondre et réagir adéquatement à un dévoilement de violence conjugale

Le rôle de la personne recevant un dévoilement n'est pas de devenir un intervenant psychosocial, mais simplement d'offrir du soutien à la victime et de la référer vers les ressources spécialisées adaptées à son besoin (se référer à la [liste des ressources d'aide disponibles \(annexe 1\)](#)).

Elle doit :

- Accueillir et écouter la victime avec ouverture et neutralité;
- Recevoir les informations avec respect;
- Établir un climat de confiance;
- Assurer un soutien et la confidentialité;
- Respecter le rythme de la victime et son choix d'en discuter ou non.

### 6.2 Analyse des besoins et mesures d'accompagnement

Si des mesures d'accompagnement sont nécessaires, la victime doit être dirigée vers les ressources internes, soit son gestionnaire ou l'équipe de soutien du Service de la prévention, santé et sécurité au travail (SPSST).

---

<sup>4</sup> Toute personne recevant un dévoilement peut se référer à l'équipe de soutien pour recevoir de l'accompagnement. L'information permettant d'identifier la victime n'est pas requise pour obtenir du support.

À cette étape, un échange sur les besoins de la victime est essentiel. Une évaluation sur la nécessité de déployer des mesures d'accompagnement adaptées doit être réalisée.

L'admissibilité à certaines mesures d'accompagnement nécessite d'être discutée avec le gestionnaire de la victime. Toutefois, l'accord de la victime, via le formulaire de consentement de l'employé à communiquer des renseignements à un tiers, est obligatoire avant d'entrer en contact avec le gestionnaire si les démarches sont entamées par l'équipe de soutien.

Dans le cas où un plan d'accompagnement est requis et que sa mise en place implique un ou plusieurs services (ex.: SPSST, programme de soutien au rétablissement, relations de travail, direction des services techniques, direction des ressources informationnelles, etc.), un formulaire de consentement de l'employé à communiquer des renseignements à un tiers doit être signé par la victime. Seuls les renseignements nécessaires à la mise en place de la mesure seront divulgués, après autorisation de la victime.

Si le dévoilement de violence conjugale est effectué auprès d'un gestionnaire, celui-ci peut évaluer lui-même avec la victime la nécessité d'appliquer certaines mesures d'accommodement. Le gestionnaire et la victime peuvent également se référer auprès de [l'équipe de soutien du SPSST](#) pour recevoir des conseils dans la détermination et l'application des mesures d'accommodement ou de sécurité.

## **7. Révision**

Cette procédure est révisée aux trois (3) ans ou au besoin par le Service de la prévention, santé et sécurité au travail.

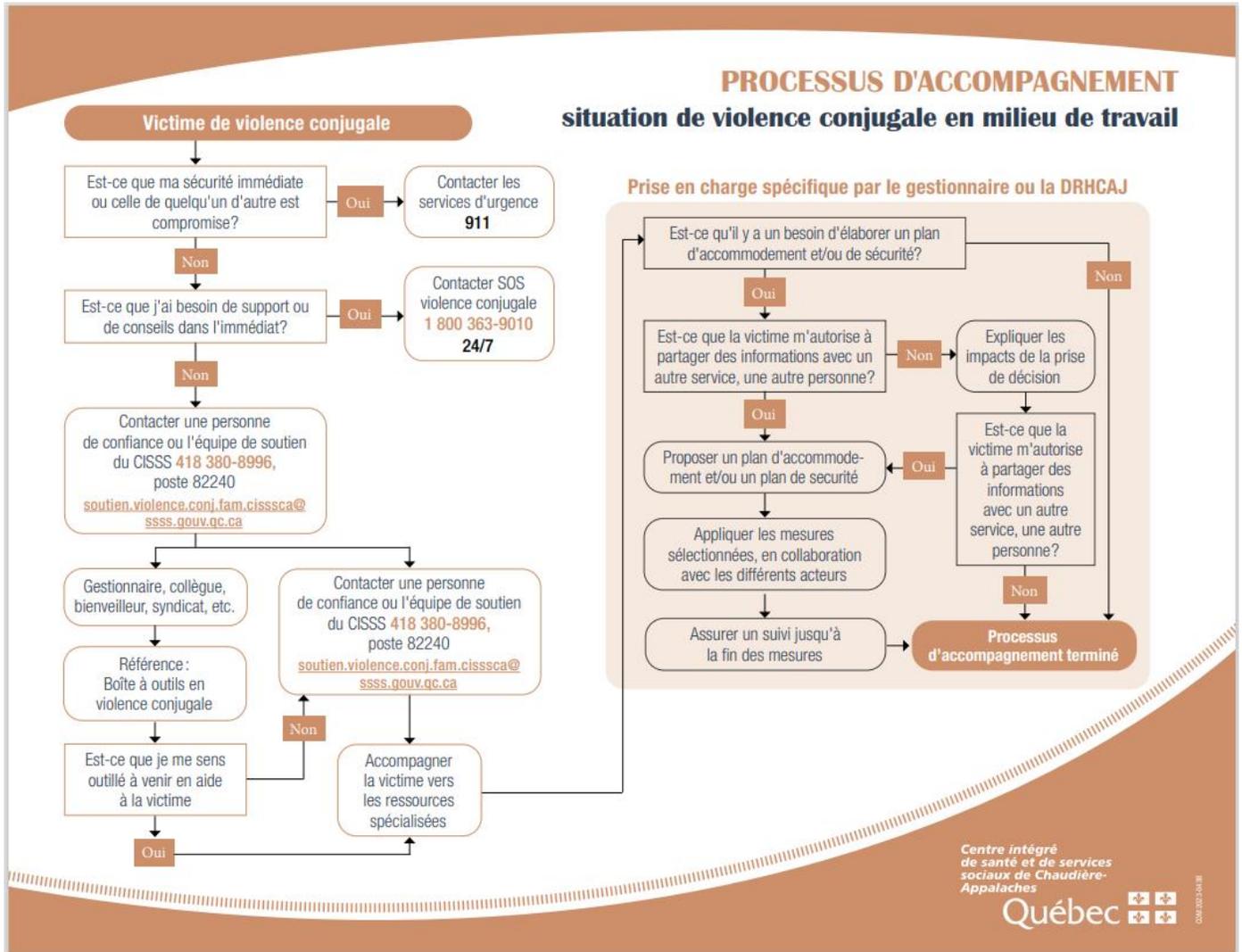
## Annexe 1 | Liste des ressources d'aide spécialisées

Ressources spécialisées	Coordonnées																						
<p>Pour toute urgence, appelez le <b>911</b></p>																							
<p>Les services de police</p>	<p>Sûreté du Québec – Région Chaudière-Appalaches <b>418 623-6262</b></p> <p>Service de police municipale de :</p> <table border="0"> <tr> <td><b>Beauce-Amiante</b></td> <td><b>418 228-2232</b></td> </tr> <tr> <td><b>Ville de Lévis</b></td> <td><b>418 835-8255</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de Beauce-Sartigan</b></td> <td><b>418 228-5531</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de Bellechasse</b></td> <td><b>418 887-4058</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de l'Islet</b></td> <td><b>418 598-3343</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de la Nouvelle-Beauce</b></td> <td><b>418 387-4438</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de Lotbinière</b></td> <td><b>418 728-2313</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de Montmagny</b></td> <td><b>418 248-3705</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC de Robert-Cliche</b></td> <td><b>418 397-5247</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC des Appalaches</b></td> <td><b>418 338-3151</b></td> </tr> <tr> <td><b>MRC des Etchemins</b></td> <td><b>418 625-2901</b></td> </tr> </table>	<b>Beauce-Amiante</b>	<b>418 228-2232</b>	<b>Ville de Lévis</b>	<b>418 835-8255</b>	<b>MRC de Beauce-Sartigan</b>	<b>418 228-5531</b>	<b>MRC de Bellechasse</b>	<b>418 887-4058</b>	<b>MRC de l'Islet</b>	<b>418 598-3343</b>	<b>MRC de la Nouvelle-Beauce</b>	<b>418 387-4438</b>	<b>MRC de Lotbinière</b>	<b>418 728-2313</b>	<b>MRC de Montmagny</b>	<b>418 248-3705</b>	<b>MRC de Robert-Cliche</b>	<b>418 397-5247</b>	<b>MRC des Appalaches</b>	<b>418 338-3151</b>	<b>MRC des Etchemins</b>	<b>418 625-2901</b>
<b>Beauce-Amiante</b>	<b>418 228-2232</b>																						
<b>Ville de Lévis</b>	<b>418 835-8255</b>																						
<b>MRC de Beauce-Sartigan</b>	<b>418 228-5531</b>																						
<b>MRC de Bellechasse</b>	<b>418 887-4058</b>																						
<b>MRC de l'Islet</b>	<b>418 598-3343</b>																						
<b>MRC de la Nouvelle-Beauce</b>	<b>418 387-4438</b>																						
<b>MRC de Lotbinière</b>	<b>418 728-2313</b>																						
<b>MRC de Montmagny</b>	<b>418 248-3705</b>																						
<b>MRC de Robert-Cliche</b>	<b>418 397-5247</b>																						
<b>MRC des Appalaches</b>	<b>418 338-3151</b>																						
<b>MRC des Etchemins</b>	<b>418 625-2901</b>																						
<p><a href="https://sosviolenceconjugale.ca/fr">SOS Violence conjugale</a></p>	<p><b>1 800 363-9010 – 24/7</b>            Site internet : <a href="https://sosviolenceconjugale.ca/fr">https://sosviolenceconjugale.ca/fr</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la sécurité des victimes de violence conjugale et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant de l'aide aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale;</li> <li>• Ligne d'écoute;</li> <li>• Lien vers les maisons d'aide et d'hébergement;</li> <li>• Conseiller.</li> </ul>																						
<p><a href="https://www.rebatir.ca/">Rebâtir</a></p>	<p><b>1 833 732-2847 (1 833-REBATIR)</b></p> <p>Site internet : <a href="https://www.rebatir.ca/">https://www.rebatir.ca/</a></p> <p>Service offert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations juridiques sans frais (quatre heures sont offertes dans tous les domaines du droit).</li> </ul>																						

Ressources spécialisées	Coordonnées
Maisons d'aide et d'hébergement	<p>Pour trouver une maison d'hébergement, vous pouvez contacter SOS Violence conjugale qui vous dirigera vers la ressource la plus près de chez vous répondant à votre besoin ou consulter les coordonnées des maisons d'aide et d'hébergement aux adresses suivantes :</p> <p><a href="#">Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale</a> Site internet : <a href="https://maisons-femmes.qc.ca/">https://maisons-femmes.qc.ca/</a></p> <p><a href="#">Obtenir de l'aide - ShelterSage</a> Site internet : <a href="https://hebergementfemmes.ca/obtenir-de-laide">https://hebergementfemmes.ca/obtenir-de-laide</a></p> <p><a href="#">Fédération des Maisons d'hébergement pour femmes</a> Site internet : <a href="https://fmhf.ca/jai-besoin-daide-pour-victimes-de-violence-conjugale/">https://fmhf.ca/jai-besoin-daide-pour-victimes-de-violence-conjugale/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien téléphonique 7 jours/24 heures;</li> <li>• Consultation externe;</li> <li>• Hébergement sécuritaire;</li> <li>• Intervention individuelle, de groupe et jeunesse</li> <li>• Information, référence, soutien et accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.);</li> <li>• Défense des droits;</li> <li>• Suivi post hébergement;</li> <li>• Activités sociales;</li> <li>• Prévention et sensibilisation dans la communauté;</li> <li>• Aide aux proches et aux intervenants ou intervenantes sociojudiciaires.</li> </ul>
<a href="#">L'R des centres de femmes du Québec</a>	<p><b>514 876-9965</b></p> <p>Site internet : <a href="https://rcentres.qc.ca/">https://rcentres.qc.ca/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des femmes dans leur démarche d'autonomie sociale, financière et affective;</li> <li>• Sensibilisation;</li> <li>• Prévention;</li> <li>• Soutien aux victimes de violence conjugale.</li> </ul>
Les <a href="#">CAVAC</a> (centre d'aide aux victimes d'actes criminels)	<p><b>1 866 532-2822 (1 866 LE CAVAC)</b></p> <p>Site internet : <a href="https://cavac.qc.ca/">https://cavac.qc.ca/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement;</li> </ul>

Ressources spécialisées	Coordonnées
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention post-traumatique et psychosociale;</li> <li>• Information judiciaire;</li> <li>• Services d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale;</li> <li>• Information sur les droits et recours des victimes;</li> <li>• Assistance technique;</li> <li>• Orientation vers des ressources spécialisées.</li> </ul>
<p><a href="#">CALACS Chaudière-Appalaches</a> (Centre d'hébergement et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)</p>	<p><b>581 428-6856</b> <b>1 855 474-6856 (sans frais)</b></p> <p>Site internet : <a href="https://www.calacsca.qc.ca/">https://www.calacsca.qc.ca/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide directe et accompagnement des victimes et de leurs proches;</li> <li>• Prévention, sensibilisation et formation;</li> <li>• Concertation, mobilisation et défense des droits.</li> </ul>
<p>À cœur d'homme (ressources pour les hommes violents)</p>	<p><b>1 877 660-7799</b></p> <p>Site internet : <a href="https://www.aceurdhomme.com/">https://www.aceurdhomme.com/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention et sensibilisation;</li> <li>• Intervention;</li> <li>• Recherche;</li> <li>• Représentation et soutien aux membres.</li> </ul>
<p>Service d'aide aux conjoints (ressources pour les hommes victimes et les hommes ayant des comportements violents)</p>	<p><b>514 384-6296</b></p> <p>Site internet : <a href="https://www.serviceaideconjoint.org/fr/">https://www.serviceaideconjoint.org/fr/</a></p> <p>Services offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse téléphonique;</li> <li>• Intervention rapide de soutien et d'intervention;</li> <li>• Accueil-évaluation;</li> <li>• Rencontres de suivi individuel;</li> <li>• Groupes de soutien;</li> <li>• Information juridique.</li> </ul>

## Annexe 2 | Logigramme du processus de dévoilement



**Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches**

**Québec** 